

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 09 Avril 2018 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE.

M. LORENZATO a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Secrétaire de séance : Mme CANO-HERNANDEZ.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal. Il demande si quelqu'un souhaite formuler des observations ou remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Budget Primitif 2018 de la Commune :

M. le Maire rappelle que les propositions d'inscriptions budgétaires ont été étudiées lors de la précédente séance du conseil municipal (29.03.2018), le montant des dotations de l'État aux collectivités nous a été notifié aussi M. le Maire présente le budget primitif 2018 finalisé de la Commune ;

Section de Fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 909 372 €.

Section d'Investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 317 702 €.

Les nouveaux programmes d'investissement de l'année 2018 sont les suivants :

- ❖ Matériel Espaces Verts (débroussailleuses, ...) ;
- ❖ Véhicule de transport ;
- ❖ Informatique École ;
- ❖ Bâtiments Communaux : Travaux d'accessibilité, Travaux d'isolation sur l'immeuble rue du Foirail.
- ❖ Signalétique.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Budget Primitif 2018 de la Régie Transport Scolaire :

M. le Maire présente le budget primitif 2018 de la Régie Transport Scolaire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 25 297 €.

Pas de Section d'Investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Projet du lac de Caussade sur la Commune de Pinel-Hauterive :

À la demande de la Chambre d'Agriculture, M. le Maire soumet à l'assemblée un projet de délibération pour apporter son soutien au SDCI 47 (Syndicat des Collectivités Irrigantes) pour la création d'une retenue collective d'irrigation sur le bassin versant du Tolar à Pinel-Auterive. Le projet du lac de Caussade est porté par le SDCI 47 et ses partenaires (Conseil Départemental et Chambre d'Agriculture). M. le Maire expose les éléments du dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité apporte son soutien au SDCI 47 pour la création du lac de Caussade.

Informations diverses :

Travaux chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés :

Suite à l'accord de principe donné par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars dernier concernant les travaux à réaliser sur le chemin susdit, une estimation financière a été établie et soumise aux riverains demandeurs.

Le montant des travaux (matériaux uniquement) s'élèverait à environ 1 000 € TTC.

Les riverains sont favorables à la fois à la participation financière sollicitée et à prendre part à la réalisation des travaux.

Après débat, le conseil municipal décide d'engager ces travaux de réfection ; le coût restant à la charge de la commune sera d'environ 500 €.

Le conseil municipal rappelle l'obligation d'établir une convention d'utilisation de cet espace.

Demande d'emplacement-rôtisserie :

M. le Maire fait part de la demande de M. BELLANCE, nouvel administré, propriétaire d'une rôtisserie ambulante qui souhaiterait un emplacement Place de la Mairie à raison d'une fois par semaine (de préférence le dimanche matin) pour exercer son activité.

Afin de ne pas faire concurrence aux commerces actuels, le conseil municipal à la majorité n'émet pas d'avis favorable. (9 contre – 2 abstentions).

Démission de Mme LABIT :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle fut informée dans sa séance du 19/12/2017 de la lettre de démission pour raisons familiales de Mme LABIT Marie-Paule en tant que conseillère municipale au sein de la municipalité de Monclar à compter du 20/10/2017. M. le Maire et son conseil municipal prirent acte de cette décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et de toutes fonctions qui s'y attachent. Les services préfectoraux en furent informés.

M. le Maire demande à ce que cette information soit inscrite dans le compte rendu de séance de ce jour ayant été omis dans le compte rendu de séance du 19/12/2017.

Le conseil municipal donne son accord pour cette inscription.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
